



Procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 septembre 2022, 20h00

Salle du Conseil général, Colombier

Ordre du jour

1. Bienvenue et appel
 2. Procès-verbal de la séance du 16 juin 2022
 3. Nomination d'un membre à la commission Culture, Loisirs, Sports et Tourisme en remplacement de M. Nicolas Wuerth démissionnaire
 - 3 bis.** Nomination d'un membre à la commission police du feu en remplacement de M. Henri Domon, démissionnaire
 - 3 ter.** Nomination d'un membre à la commission du PAL en remplacement de M. Jeremie-Gaetan Chenaux, démissionnaire
 4. Rapport relatif au taux d'activité des membres de l'exécutif
 5. Rapport relatif à une demande de crédit de CHF 60'000.- pour l'introduction d'une animation socio-culturelle à Milvignes
 6. Rapport relatif à une demande de crédit de CHF 66'000.- pour la célébration des 10 ans de la Commune de Milvignes
 7. Rapport relatif au subventionnement communal des soins dentaires de la naissance à 24 ans révolus
 8. Motion populaire M22-001 pour « la production d'énergie photovoltaïque dans le respect des richesses de notre patrimoine construit »
 9. Interpellations et questions
 10. Communications du Conseil communal
 - Fusion
 - PAL
 11. Divers
-

1. Appel

L'appel fait constater la présence de 35 Conseillers généraux :

Présents : Bärfuss Chloé, Bärfuss Philippe, Bena Daniel, Bergqvist Johan, Bondallaz Stéphane (premier vice-président), Brüsweiler Ivan, Buschini Gianni, Chen Chien-Yu (scrutatrice), Chenaux Jeremie-Gaetan, Dubois Pierre-Alain (scrutateur), Ernst Jean-René, Etter Daniel (secrétaire), Guillaume-Gentil-Henry Marianne, Godet Louis, Gygi Robert, Hirter Jennifer, Jaquet Grégory Jeanrenaud Yann, LaPray Vincent, Matter Marie-France, Meier Morgan, Mesnier-Villard Fabienne, Pessina Jean-Marc (président), Platz Sarah, Schwab Fabian, Schweizer Elsa, Steiner Anouk, Steiner Christian, Steiner Olivier, Vermot Michel, Zbinden Raphaël, Wuerth Nicolas Bugnon David (suppléant); Milhaud Duvernay Liza (suppléante), Musitelli Delio (suppléant), Vincent Patrick (suppléant)

Excusés : Bridel Christophe, Burgat François, Donner Philippe, Ducommun Gabrielle, Egli Philippe, Gygi Robert (secrétaire adjoint), Kisanga Stacchetti Makiala (seconde vice-présidente), Nicolescu Sandra, Spacio Gemma, Seiler Alexandre, Künzi Jean-François (suppléant), Luthy Martial (suppléant), Maier Corinne (suppléante),

Membres du Conseil communal présents : Roxane Kurowiak (présidente), Philippe DuPasquier (vice-président), Natacha Aubert (secrétaire), Marlène Lanthemann (secrétaire adjointe) et Solange Platz Erard (membre)

Le nombre de membres présents (y compris président) : 35

Le nombre d'excusés : 13

La majorité absolue est de : 18

Majorité des 2/3 est de : 24

Communications du président

Courrier :

M. Jean-Marc Pessina (président) résume le contenu de la lettre de Mme et M. Volpato au sujet de leurs démarches pour l'installation de panneaux solaires en zone ZAL (zone ancienne localité) à Bôle. La lettre est disponible sur ECHO.

Début des démarches en juillet 2020 pour des panneaux photovoltaïques. Ils n'ont pas reçu de réponse de la commune et leur installateur a mis les panneaux ailleurs. Ils sont, selon leurs termes, déçus, dépités, fâchés et irrités. Les deuxièmes démarches se déroulent début juillet 2021 pour l'installation de panneaux thermiques. Un dossier est envoyé à la commune le 1^{er} juillet 2022. Le canton répond rapidement qu'il octroie la subvention cantonale. Fin août 2022, la commune répond : installation interdite dans la ZAL de Bôle, mais une séance en septembre pourrait débloquer la situation pour 2023. Le président cite la fin de la lettre « L'attente a déjà été trop longue, les réponses trop imprécises et contradictoires. Nous souhaitons procéder à la pose des panneaux prévus avant l'hiver afin d'apporter notre pierre à l'édifice. Dès lors, nous attendons du Conseil communal qu'il prenne au sérieux notre dossier et nous communique l'état officiel du traitement de notre demande. Nous remercions les autorités communales de Milvignes de tout mettre en œuvre afin que les habitants des ZAL des villages puissent contribuer cet hiver déjà à la transition énergétique »

Modification de l'ordre du jour :

M. Jean-Marc Pessina (président) propose, suite à la démission de M. Henri Domon à la Commission de police du feu et de M. Jérémie-Gaetan Chenaux à la Commission PAL, de modifier l'ordre du jour de la manière suivante :

3 bis : nomination d'un membre à la Commission de police du feu en remplacement de M. Henri Domon, démissionnaire

3 ter : nomination d'un membre de la Commission du PAL en remplacement de M. Jérémie-Gaetan Chenaux, démissionnaire.

L'ordre du jour est adopté avec les modifications

2. Procès-verbal de la séance du 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciement à son auteur.

3. Nomination d'un membre à la Commission Culture loisirs sports et tourisme en remplacement de M. Nicolas Wuerth, démissionnaire

M. Jean-Marc Pessina (président) demande s'il y a des propositions ?

M. Christian Steiner(PLR). Le groupe PLR propose Mme Gemma Spacio

M. Jean-Marc Pessina (président). Mme Gemma Spacio est nommée à la Commission CLST à l'unanimité.

3 Bis. Nomination d'un membre à la Commission police du feu en remplacement de M. Henri Domon, démissionnaire

M. Jean-Marc Pessina (président) donne la parole aux groupes.

Mme Jennifer Hirter (PVL). Le groupe PVL propose Mme Joyce Binder.

M. Jean-Marc Pessina (président). Mme Joyce Binder est nommée à la Commission de police du feu à l'unanimité.

3. Ter. Nomination d'un membre à la Commission du PAL, en remplacement de M. Jérémie-Gaetan Chenux, démissionnaire

M. Jean-Marc Pessina (président) donne la parole aux groupes.

Mme Christian Steiner (PLR). Le groupe PLR propose M. Delio Musitelli.

M. Jean-Marc Pessina (président). M. Delio Musitelli est nommé à la Commission PAL à l'unanimité.

4. Rapport relatif au taux d'activité des membres de l'exécutif

M. Jean-Marc Pessina (président) donne la parole au Conseil communal

Mme Roxane Kurowiak, Conseillère communale, propose au nom du Conseil communal que ce dernier se retire durant les débats, mais se tient à disposition en cas de questions.

M. Ivan Bruscheiler (PS) s'oppose au retrait du Conseil communal pour ce point. **Mme Jennifer Hirter (PVL)** propose que le Conseil communal reste pour écouter les questions et se retire lors du débat. Cette contre-proposition est acceptée.

M. Ivan Bruscheiler pour le groupe socialiste. Discuter les salaires, ceux de magistrats élus par tranches pas forcément renouvelées de 4 ans, est matière délicate. Comment évaluer le prix de cette tâche qui fut longtemps un bénévolat accompli en sus d'un travail à plein temps ? Comment honorer cette profession, pour laquelle il n'existe aucune formation, si ce n'est sur le tas, aucun diplôme, si ce n'est celui des urnes, et peu de comparaisons possibles pour des personnalités venant de mondes souvent très différents. Ce qui est sûr, c'est qu'on vous demande beaucoup de qualités, de disponibilité et d'investissement personnel, et qu'on vous offre en retour un métier sans aucune stabilité de l'emploi. On voudrait que vous gériez, que vous décidiez, que vous soyez des stratèges, mais que vous laissiez l'opérationnel à vos collaborateurs de l'administration, ce qui implique qu'ils soient de qualité et en nombre suffisant. En réalité, il en va de cette discussion de salaire comme de celle en matière de goûts et de couleurs : autant d'avis que de personnes !

Il était donc prévisible que la discussion soit animée et les avis divergent au sein du groupe socialiste, en abordant votre rapport. Vous proposez un salaire annuel à 70 % de CHF 167'000.-, ce qui représenterait une activité d'une trentaine d'heures par semaine, selon les normes helvétiques. Certaines voix, chez nous, ont proposé un amendement, pour augmenter ce pourcentage à 80%, considérant que si l'on veut attirer des personnes de qualité vers un siège éjectable de haute exigence, il faut au moins bien les payer, au moins s'approcher des 35 h de travail hebdomadaire que vous

rapportez, ce qui représente 85 % d'un emploi standard. Mais cette proposition n'a pas recueilli de majorité. Et ceci d'autant moins que la perspective d'une possible fusion va encore remettre l'ouvrage sur le métier. L'idée de cet amendement à 80 % a donc été abandonnée, et le groupe s'est retrouvé unanime, moins une voix, pour soutenir le crédit portant le salaire actuel de 50 à 70 %, soit près de CHF 117'000.-/an, ce qui est quand même une bonne reconnaissance de votre travail. Le groupe socialiste vous engage donc, à accepter ce nouveau taux d'activité.

Le Conseil communal quitte la salle et le président ouvre la discussion.

M. Olivier Steiner (PLR), pour la commission financière. La Commission a débattu sur le taux d'activité demandé par le Conseil communal et a analysé l'impact de cette proposition sur le budget de la commune. La Commission financière a accepté cette proposition par 7 voix pour et une abstention.

M. Jean-Marc Pessina (président) donne la parole aux groupes.

M. Vincent Lapray pour le groupe PLR. Ce rapport n'a pas suscité de grands débats lors de la séance du groupe et ce rapport a été accepté à la majorité des membres présents.

M. Louis Godet pour le PVL. Le PVL souhaite faire une parenthèse historique sur la rémunération à 50% des membres du Conseil communal depuis la fusion et rappel qu'il s'agit d'un choix politique. Tout le monde s'avait qu'il n'était pas possible de démarrer une nouvelle commune avec des taux d'activité de l'exécutif à 50%, mais comme il y avait le problème d'obtenir le soutien de la population, il a été proposé un taux d'activité à 50% parfaitement irréaliste. En fait, historiquement, la base était fautive et donc pour le PVL, on ne fait que « remettre les pendules à l'heure », ou « l'église au milieu du village » en corrigeant ce taux d'activité qui n'a jamais été appliqué à « 50% » depuis la création de Milvignes. Pour le groupe vert-libéral il s'agit d'une évidence que ce rapport doit être accepté, sans compter que si l'on va dans l'éventualité / probabilité d'une fusion avec Boudry et Cortailod, le taux devra passer à 100%, sinon certaines personnes pourraient critiquer le saut entre 50% et 100%. L'impossibilité d'exercer une autre activité professionnelle en parallèle de l'activité au sein du Conseil communal est également relevée. Un taux de 80% n'aurait pas gêné le groupe vert-libéral. La rémunération finale au niveau salarial est jugée correcte. Il est important que ce rapport reconnaisse le travail d'un exécutif et qu'il soit rémunéré correctement si à l'avenir on veut avoir des personnes qui ont des compétences et l'envie de s'investir dans cette fonction. Le groupe vert-libéral accepte à l'unanimité cette proposition de rapport.

M. Pierre-Alain Dubois pour les Verts. Les Verts ont longuement débattu de cette question. Si une juste rémunération de nos Conseillères et Conseillers communaux est un principe admis de tous, nous nous sommes demandé si leur taux d'occupation bien supérieur à la charge prévue n'est pas dû à une part trop importante de tâches opérationnelles. Si c'est le cas et que la cause est la surcharge de travail des chefs de service et leur équipe, la bonne réponse ne serait-elle pas d'augmenter les ressources de l'administration en ajoutant un ou plusieurs postes de chef de projet ? Certes, engager de nouvelles personnes n'est pas judicieux à deux ans d'un possible remaniement complet de l'administration si la fusion BCM se fait. En effet, le temps d'engager les personnes, leur cahier des charges serait revu à peine elles/ils commenceraient à connaître leur travail. Qui voudrait postuler dans ces conditions ? Probablement pas les personnes les plus compétentes que nous souhaiterions avoir. A contrario, notre exécutif nous dit avoir une charge de travail de 85%. Si la fusion BCM se fait, comment feront les nouvelles autorités avec un taux d'occupation à 100% si la structure reste semblable, dans une commune ayant le double de population et d'infrastructure ? Là non plus, ça ne va pas. Avoir des chefs de projet en place dès le début serait un plus pour la nouvelle commune. Nous sommes également demandés quel serait l'impact sur la motivation des employés quand leurs chefs recevront une augmentation de salaire de 40% alors qu'eux n'auront presque rien au moment où le coût de la vie augmente drastiquement. Et si la fusion ne se fait pas, il nous faudra de nouveaux Conseillers-ères communaux pour la prochaine législature. En trouvera-t-on de compétents s'ils ne savent être sous-payés pour ce rôle à haute responsabilité ? Ne devraient-ils pas être rémunérés à

hauteur de 80% au lieu des 70% demandés? Finalement, la plupart d'entre nous se rallie à la proposition qui nous est soumise, car c'est la plus pragmatique dans la situation actuelle et nous accepterons l'arrêté.

M. Jean-René Ernst (PLR) souhaite ajouter des remarques à titre personnel. Il a lu avec attention votre rapport concernant le taux d'activité des membres de l'Exécutif, ce qui n'a pas manqué de l'interpeller à plusieurs titres :

- Vous demandez une augmentation de salaire de 40% en cours de législature, alors que la plupart d'entre vous connaissent parfaitement la charge de travail requise en se présentant à l'élection
- L'économie a vécu, certes, un regain de vitalité en début d'année, mais pas pour tout le monde ; beaucoup de patrons rechignent même à compenser intégralement l'inflation qui est en train de lamener le budget de leurs collaborateurs.

En effet, les nuages s'accumulent sur l'économie ces derniers temps ; il suffit d'observer les pays voisins dans lesquels, comme en France, on ne parle plus seulement pudiquement de sobriété, mais même d'économie de guerre par rapport aux pénuries qui se profilent à l'horizon. La Suisse, même si elle est performante dans certains domaines, n'est de loin pas un îlot de tranquillité, à l'abri des fluctuations économiques. De plus, notre monde vit depuis 50 ans sur le mythe de la croissance éternelle, alors que toutes les ressources s'épuisent rapidement et que nous devons faire face à de menaces de plus en plus importantes. Face à ces défis, nous devons élever notre capacité à accompagner cette transformation qui s'annonce, même certains parlent de révolution, en travaillant plus pour gagner probablement moins. Les baisses régulières des taux de conversion du 2^{ème} pilier font partie des signes avant-coureurs. De nos jours, un cadre du privé travaille plutôt 50 ou 60 h pour se maintenir dans son poste. Cela dit, il est bien conscient qu'un travail important est accompli par nos Conseillers communaux et mérite une reconnaissance ; cependant, il est d'avis que cette dépense de fonctionnement supplémentaire devrait être répartie avec un plus grand souci d'efficacité :

- Une augmentation de 20% du traitement de nos Conseillers communaux (au lieu des 40% proposés)
- Une certaine somme dédiée à du coaching pour améliorer leur efficacité dans le traitement de certaines tâches (gestion des nombreuses séances, compréhension des processus techniques, etc.)

Il n'est pas opposé à une augmentation, mais il pense que les 20% devraient être répartis sur une partie directement payée en liquide et une autre partie pour améliorer la performance des Conseillers communaux

M. Jean-Marc Pessina (président) soumet l'entrée en matière au vote.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité

M. Jean-Marc Pessina (président) donne lecture de l'arrêté relatif au taux d'activité des membres de l'exécutif.

Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 25 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention

Les membres de Conseil communal regagnent la salle du Conseil général. Le président présente le résultat du vote aux membres du législatif.

5. Rapport relatif à une demande de crédit de CHF 60'000.- pour l'introduction d'une animation socio-culturelle à Milvignes

M. Olivier Steiner (PLR) pour la commission financière. Suite aux explications données par le Conseil communal et quelques précisions quant aux compétences des partenaires, la commission financière a préavisé favorablement par 7 voix pour et 1 abstention

M. Jean-Marc Pessina (président) donne la parole aux groupes.

M. Raphaël Zbinden pour le groupe PLR. Le groupe a préavisé favorablement la demande de crédit de CHF 60'000.- pour l'introduction d'une animation socio-culturelle à Milvignes. Les jeunes ne trouvent pas d'endroits adéquats pour se réunir et il en résulte des cohabitations parfois malheureuses. L'idée d'une Maison des Jeunes n'est pas récente et cette première phase pilote permettra de tirer un premier bilan sur les besoins de nos jeunes citoyens.

Mme Jennifer Hirter pour le groupe PVL. Le groupe soutiendra la proposition de crédit en vue de la création de cette animation de rue. Nous saluons tout particulièrement l'approche choisie soit un processus progressif avec un budget initial et un bilan en fin de première étape, avant l'initiation des phases suivantes. Au total, le projet pourrait atteindre quatre phases avec comme point culminant la potentielle création de la Maison des Jeunes. Nous nous positionnerons favorablement au projet et au budget de démarrage et nous tenons à souligner que si l'analyse est principalement ciblée pour les jeunes gens et apparemment moins les jeunes filles, le service de l'enfance dans l'optique de l'élaboration d'une politique de l'enfance et de la famille s'engage par définition pour l'égalité des chances. Ainsi nous attirons l'attention du Conseil communal de ne pas oublier les jeunes filles dans leur prochaine phase. De plus nous comprenons que le désagrément que peuvent provoquer les débordements de nos jeunes dans les espaces publics, mais cela n'est pas une nouveauté ou spécifique à cette génération-là. Ecoutez vos parents, vos grands-parents. Tous ont eu à s'occuper et trouver des lieux de rencontre. La question que l'on peut se poser c'est pourquoi les commerces et bars de notre commune n'ont pas remplacé les salles de bals et cercles de nos parents. La Maison des Jeunes pourra peut-être y répondre. Et n'oublions pas non plus que les parents ont également leur responsabilité dans l'accueil des amis de leurs enfants. Au final, le groupe PVL répond favorablement au projet et le soutiendra.

M. Fabien Schwab pour le groupe des Verts. Les Verts ont pris connaissance avec intérêt du rapport et soutiennent pleinement la mise en place d'une animation socio-culturelle au sein de la commune. Celle-ci permettra notamment de faire le lien avec la situation actuelle ou il n'existe rien et l'arrivée de la Maison des Jeunes qui est attendue avec impatience et qui permettra d'apporter une réponse plus complète à la thématique débattue aujourd'hui. Le groupe des Verts soutiendra à l'unanimité la demande de crédit.

M. Philippe Bärufuss pour le groupe socialiste. Cette demande de crédit de CHF 60'000.- est le point de départ d'une future politique active en faveur des jeunes de notre commune. Politique totalement absente à l'heure actuelle. Cette première phase pour laquelle nous votons va permettre de s'approcher de jeunes qui ont des habitudes dérangeant le voisinage. À cela, elle répond à un besoin de la population, de prendre en compte cette problématique. Au-delà de ça, nous espérons tous que cette première expérience soit une réussite pour le bien être de ces jeunes et qu'ils en bénéficient réellement, pour leurs vies, ou pour leurs loisirs. Nous souhaitons aussi que cette expérience puisse nous guider et nous conforter dans le choix de créer un réel environnement socio-culturel favorable à notre jeunesse tout entière. Le groupe socialiste acceptera cette demande de crédit avec enthousiasme et plein d'espoir de réussite pour ce premier pas.

Mme Chien-yu Chen, à titre personnel. Milvignes est un village privilégié, qui compte plus de 100 sociétés et associations locales. L'animation en soi, ce n'est pas ça qui y manque. Par contre, il y a effectivement une tranche d'âge qui est oubliée. C'est dans cette tranche que nous retrouvons la problématique que vous soulignez en point 2 : constate de départ, du dernier rapport.

Ces jeunes qui n'ayant aucun endroit où se retrouver, utilisent des espaces publics, comme les cours des écoles, les parkings souterrains, les places de jeux pour se retrouver et passer du temps ensemble.

Il serait intéressant de s'attarder à définir la fourchette d'âges concernée. Sachant que pour conduire un scooter ou une moto 50cc, il faut avoir 15 ans, on peut donc poser ce chiffre comme celui du bas,

et mettons qu'à partir de 18 ans, ils peuvent rentrer dans un bar, je pense que la fourchette 14- 15 ans à 17 – 18 ans est bien celle concernée.

Autre point intéressant sur lequel nous devrions nous attarder plus longuement : de quoi a vraiment besoin l'ado de cette tranche d'âge ? Surtout pas d'animation. Prenez le temps de vous asseoir avec eux, demandez-leur leurs besoins. Si vous êtes réellement concernés par cette problématique, ne pensez pas à leur place.

Des animations, comme la Midnight par exemple, manquent de participants. Seuls les plus jeunes, 12-13 ans y vont. Les plus grands n'y voient aucun intérêt, c'est comme l'école, en version sportive. Revenons à nos 15-17 ans, qui cherchent un endroit où se retrouver, spécialement quand la mauvaise saison arrive et qu'il fait froid. Cela vaudrait la peine de discuter avec eux, de les impliquer dans le projet.

Une maison des jeunes comme à Neuchâtel, qui les accueillent le mercredi de 14h à 18h, le vendredi de 16h à 18h30 et le samedi de 15h à 18h, n'attirera pas du tout les jeunes de 16-17 ans qui cherchent un endroit où « rester avec ses potes ». Si on veut que nos jeunes ne traînent plus dans la rue, il faut leur proposer un lieu ouvert, par ex. le soir, de 18h à 20h en semaine, jusqu'à minuit, le vendredi et samedi, et éventuellement aussi le dimanche en fin d'après-midi.

Des endroits, sans alcool ni fumée, où l'on propose des boissons à des prix abordables pour les jeunes. Je le répète, pas d'animation ! juste des baby-foot, des flippers, des tables de ping-pong, de billard, de matériel pour « rap », etc. Ils vont se débrouiller tout seuls. Un endroit où ils peuvent se poser, sans pression, sans attente.

On parle toujours du problème de non-respect du matériel par les jeunes. Il faut impliquer les jeunes au projet, qu'ils soient eux-mêmes leurs propres animateurs (soirées DJ, karaoké...) De plus, nous pourrions impliquer des plus « vieux », 20-25 ans, comme modérateurs, qu'on forme, qu'on rémunère aussi pour veiller au grain, comme des « Grands frères ». Ces modérateurs pourraient être encadrés dans un premier temps par des éducateurs de terrain professionnels jusqu'à ce que la relève se fasse à l'interne et ainsi créer une vraie communauté chez nos jeunes. À ce moment-là, on pourra vraiment vivre ensemble.

M. Philippe Godet, à titre personnel trouve très bien que cette animation socio-culturelle soit proposée dans le cadre d'un crédit-cadre en disant « on essaie une année, on regarde ce qui se passe et l'on fait le bilan ». Comme ce n'est pas intégré au budget de fonctionnement, cela permettra de corriger le tir si nécessaire, dans un sens comme dans l'autre, et trouve très bien qu'il s'agisse d'une expérience limitée dans le temps et qu'un bilan soit tiré.

Mme Solange Platz Erard, Conseillère communale. Elle souhaite d'abord rassurer Mme Jennifer Hirter sur le fait que les garçons n'étaient absolument pas visés et montrés du doigt. Le rapport n'a pas été écrit de manière épiciène, pour en faciliter la lecture. Et le rapport ne vise pas uniquement les jeunes à problème, car ils représentent qu'une toute petite partie qui fait parler d'elle et qui dérange certains voisins, mais évidemment que ces animateurs ne sont pas destinés qu'à cette vingtaine de jeunes de la commune qui font un peu de bruit. Les animations socio-culturelle s'adressent à un plus large public. Elle souhaite également rassurer sur l'idée de départ de disposer d'animateurs qui sont à disposition et font des choses avec les jeunes plutôt que pour les jeunes. L'idée n'est pas d'imposer des choses, mais qu'ils arrivent à créer un contact, pour qu'ensuite les jeunes fassent eux-mêmes ce qu'ils ont envie de faire. Quant à la tranche d'âge visée, c'est bien celle de 14 – 17 ans.

M. Jean-Marc Pessina (président) soumet l'entrée en matière au vote.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. Jean-Marc Pessina (président) donne lecture de l'arrêté relatif à l'introduction d'une activité socio-culturelle à Milvignes, article par article.

Soumis au vote l'arrêté est accepté à l'unanimité.

6. Rapport relatif à une demande de crédit de CHF 66'000.- pour la célébration des 10 ans de la Commune de Milvignes

M. Olivier Steiner (PLR) pour la commission financière. Ce rapport fait suite à une proposition de la Commission CLST. Après brève discussion, le rapport a été préavisé favorablement à 7 voix pour et 1 opposition.

M. Vincent Lapray (PLR) pour la Commission CLST. La Commission CLST a préavisé favorablement ce rapport à l'unanimité.

M. Vincent Lapray pour le groupe PLR. Lors de sa séance du 12 septembre, le groupe PLR a accepté ce rapport à l'unanimité.

Mme Fabienne Mesnier pour le groupe PVL. Le groupe PVL se réjouit de pouvoir célébrer les 10 ans de Milvignes. Le programme varié présenté dans le rapport permettra tout au long de l'année 2023 de proposer des réjouissances pour tous les goûts comme : des spectacles, des activités sportives et une illumination des fontaines. Notre groupe acceptera l'arrêté relatif à la demande de crédit de fonctionnement.

M. Fabien Schwab pour le groupe Les Verts. Les Verts ont pris connaissance du rapport avec intérêt. Nous relevons la cohérence des événements prévus pour les festivités qui font notamment écho au projet modèle. Les Verts soutiendront le rapport à l'unanimité.

Mme Anouck Steiner pour le groupe socialiste. Le groupe socialiste remercie le Conseil communal, la déléguée culturelle, ainsi que les membres de la Commission Culture, Loisirs, Sports et Tourisme pour ce rapport qui propose une belle manière de fêter les 10 ans de la Commune de Milvignes. Tout comme le Conseil communal, notre groupe estime important de célébrer auprès de nos concitoyens l'anniversaire de notre Commune. Nous avons été séduits par le concept proposé, à savoir de disposer de plusieurs moments de célébration durant l'année 2023, offrant l'opportunité à la population de participer à une partie ou à l'ensemble des festivités proposées. La variété des activités prévues dans ce cadre a également été saluée et c'est à l'unanimité que le rapport relatif à une demande de crédit budgétaire de fonctionnement de CHF 66'000.- pour la célébration des 10 ans de Milvignes a été accepté par le groupe socialiste.

M. Christian Steiner, à titre personnel et en tant que président du comité d'organisation de la Vendangeuse, a été surpris à la lecture du point 2.3 concernant la Vendangeuse, car le comité d'organisation n'a pas été consulté. Par contre la date de la manifestation a été fixée au 2 septembre 2023 et il espère être contacté prochainement par la Commune.

Mme Natacha Aubert, Conseillère communale. La Commune s'approchera des personnes concernées une fois le crédit validé. Si la reprise du nom « La Vendangeuse » dans le cadre des célébrations pose problème, ce dernier pourra être modifié.

M. Jean-Marc Pessina (président) soumet l'entrée en matière au vote.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. Jean-Marc Pessina (président) donne lecture de l'arrêté relatif à une demande de crédit de CHF 66'000.- pour la célébration des 10 ans de la Commune de Milvignes, à article par article.

Soumis au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

7. Rapport relatif au subventionnement communal des soins dentaires de la naissance à 24 ans révolus

Ce point a été retiré de l'ordre du jour en raison de la votation cantonale du 25 septembre 2022 et sera probablement de nouveau inscrit à la session de novembre 2022.

8. Motion populaire M22-001 pour « la production d'énergie photovoltaïque dans le respect des richesses de notre patrimoine construit »

M. Jean-Marc Pessina (président) rappelle que la motion populaire ne fait pas l'objet d'amendement ni de développement. Si la motion n'est pas combattue, on peut passer au vote. Si la motion est combattue, la discussion est ouverte.

M. Jean-Marc Pessina (président) relit le texte de la motion.

La motion populaire est acceptée à l'unanimité. La motion sera transmise au Conseil communal pour être traitée dans le délai d'une année.

9. Interpellations et questions

Interpellation :

Interpellation du 16 .06.2022 : Autoriser les cyclistes à rouler à contresens sur les routes à sens unique de la Commune de Milvignes de Mme Fabienn Mesnier-Villard (PVL)

Mme Marlène Lanthemann, Conseillère communale répond à une interpellation du 16 juin, car elle était absente, pour cause de maladie, lors de la séance du Conseil général du 16 juin dernier.

Le Conseil communal a pris connaissance de l'interpellation et de son contenu. Comme vous le mentionnez, l'article 18 alinéa 5 de l'ordonnance sur la signalisation routière prévoit systématiquement la mise en place d'un contresens cycliste sur les routes avec un accès interdit pour autant que rien ne s'y oppose. Le... « pour autant que rien ne s'y oppose » est lié à la question de la sécurité des usagers, qu'ils soient cyclistes ou automobilistes. C'est un travail plus conséquent qu'il n'y paraît de prime abord, travail qui demande l'analyse de tous les tronçons interdits à la circulation.

Le Conseil communal a décidé de mandater un bureau spécialisé afin de procéder à une étude globale. À l'issue de celle-ci, nous pourrons faire valider les propositions par le Service des Ponts et Chaussées, puis rédiger les arrêtés et poser la signalisation adéquate.

Comme vous l'avez demandé, cette analyse va se faire indépendamment ou en parallèle des réflexions sur le PAL.

M. Jean-Marc Pessina (président) demande si l'interpellatrice est satisfaite de la réponse ?

Mme Fabienne Mesnier-Villard se dit totalement satisfaite de la réponse.

Question

M. Olivier Steiner (PLR) prend la parole au nom de Mme Gemma Spacio qui est absente ce soir pour cause de maladie. Le 31 août dernier, le Conseil fédéral a décidé de nombreuses mesures afin que la Suisse puisse rapidement renforcer son approvisionnement énergétique en prévision de l'hiver et a annoncé la campagne sous le slogan « L'énergie est limitée, ne la gaspillons pas ». Cette campagne a pour but de montrer comment la population et l'économie peuvent faire des économies d'énergie grâce à des recommandations faciles à mettre en œuvre que ce soit à la maison ou au travail. L'objectif est d'encourager une participation la plus large possible de la population afin d'atténuer grandement le risque de coupures de courant cet hiver. Hier mercredi, le Conseil d'État neuchâtelois a présenté un plan de 10 mesures et recommandations qui s'adresse aussi bien aux collectivités publiques, qu'aux entreprises et aux ménages. Dans un souci d'exemplarité, ces mesures seront mises en œuvre progressivement d'ici au 30 septembre prochain. Est-ce que la commune a décidé de suivre ces 10 mesures en respectant le même délai et a-t-elle décidé de prendre des mesures complémentaires ?

Mme Roxane Kurowiak, Conseillère communale a prévu une communication sur cette thématique au point 10 de l'ordre du jour.

10. Communications du Conseil communal

Fusion

M. Philippe DuPasquier, Conseiller communal. Une séance d'information a eu lieu hier soir (mercredi 14 septembre) à Cortailod, en deux temps, une en fin d'après-midi pour les collaborateurs des communes et une dans la soirée pour les membres des trois Conseils Généraux. Le Comité de pilotage (CoPil) était très content de la tenue de cette séance qui a suscité beaucoup de questions et un vif débat. Le CoPil réalise que le délai pour la convocation était court pour cette séance, mais il a quand même été très désagréablement surpris de la faible participation des membres des législatifs : 12 présents, 7 excusés et 22 absents. Il souligne l'importance pour les conseillers généraux de s'intéresser à ce dossier, car il représente le futur de la commune et en tant que Conseillers généraux, ils doivent être au courant de ce projet. Des convocations seront envoyées à l'avenir (et non plus des

invitations) avec demande d'annoncer les absences. La documentation de la soirée d'information sera mise à disposition dans ECHO.

PAL – Révision du plan d'aménagement local

M. Philippe DuPasquier, Conseiller communal. Les commissions PAL et Urbanisme continuent de travailler sur les premières moutures du règlement et du plan d'aménagement des zones. Le mercredi 28 septembre prochain aura lieu une présentation de la révision du PAL à la population au Théâtre de Colombier à 19h00. Il s'agit de la première présentation donnée à la population et elle se situe à un niveau stratégique. Elle couvre l'entier du territoire communal et l'objectif est de présenter les grandes options choisies, soit les zones qui vont rester dans le domaine à bâtir, les réflexions au niveau de la mobilité, de la nature, du paysage à protéger. À ce stade, on ne parle pas du plan d'aménagement des zones parce que cela est prématuré et ni du règlement.

Une deuxième séance d'information aura lieu plus tard pour effectuer un zoom sur les détails, par exemple pour voir si une parcelle est affectée par un changement. Cette distinction est importante. Nous souhaitons éviter de déception lors de la séance du 28 septembre en raison de la mauvaise compréhension des thèmes abordés.

Les informations pour la séance du 28 septembre seront transmises à travers Milvignes Info et le site internet de la commune.

Plan Spécial de l'Étang :

M. Philippe DuPasquier, Conseiller communal. Ce dossier a été traité lors du Conseil général du 24 février 2022 à Auvernier, mais une petite erreur a été commise par le bureau d'aménagement. C'est pourquoi il est nécessaire de vous fournir des explications.

Suite à une observation des propriétaires du bien-fonds n° 3322, le dossier de plan spécial de l'Étang à Colombier a dû être modifié avant dépôt à l'enquête publique. Dans le développement du Plan Spécial, il a été retenu de créer un espace public à caractère de parc au nord-est du périmètre du plan spécial sur les terrains appartenant à MM. Hon et Deagostini. La délimitation de l'aire d'aménagements extérieurs publics" incluait alors une partie du bien-fonds appartenant à la famille Küpfer. Or, cette dernière ne souhaite pas mettre son terrain à disposition de la Commune.

Pour solutionner la situation, il a été décidé en coordination avec le SAT (service de l'aménagement du territoire) d'inclure la partie concernée du terrain de la famille Küpfer dans l'"aire d'aménagement d'extérieurs privés". Au final, seul l'usage est adapté (public/privé), mais pas les aménagements (jardins).

Les modifications suivantes ont donc été apportées sur les plans et le règlement (art. 2.16) :

- Réduction de l'aire d'aménagements extérieurs publics au profit de l'aire d'aménagements extérieurs privés sur la partie du bien-fonds n° 3963 située au sein du périmètre du plan spécial ;
- Prolongement de la partie est de l'espace piétonnier public en direction du périmètre d'évolution des constructions A.

Conformément aux échanges réalisés avec le service cantonal de l'aménagement du territoire (SAT), ces modifications sont considérées comme modifications de minime importance au sens de l'art. 95, al. 3 LCAT.

Votre Conseil a été informé de ces changements mineurs et le Plan spécial va pouvoir être mis à l'enquête dans les prochains jours.

M. Ivan Bruscheiler (PS) souhaite comprendre la signification du terme « aménagement extérieur privé »

M. Philippe DuPasquier, Conseiller communal. Il s'agit d'une zone verte, mais en main privée, donc avec un accès limité aux propriétaires de la parcelle.

Mme Jennifer Hirter (PVL) s'interroge sur les conséquences d'une diminution des surfaces « vertes » accessible au public, même si cette diminution est considérée comme minime. Il est difficile de se rendre compte de l'impact tant sur le projet que sur les débats que le Conseil a menés sur ce dossier.

M. Fabien Schwab (Les Verts). Cette modification change-t-elle les itinéraires piétons destinés au public comme prévu dans le projet initial ?

M. Philippe DuPasquier répond que l'affectation reste la même, car il s'agit d'un verger. La place de jeux prévue reste, mais c'est l'aménagement au nord de la zone - initialement destiné à être replanté avec des végétaux indiqués dans le plan - qui est impacté.

Mme Jennifer Hirter (PVL). Lors des débats, il a également été discuté de la proportion des zones vertes et de zones accessibles au public. Les points soulevés lors des débats sont-ils toujours la réalité ? Il faut s'assurer que la volonté des Conseillers généraux soit respectée.

M. Philippe DuPasquier rappelle que cette modification est jugée par le service cantonal de l'aménagement du territoire (SAT) comme étant un point de minime importance. La procédure imposée est d'informer le Conseil général. Il prend note du commentaire et il va relire le procès-verbal pour examiner si ce point a fait l'objet d'un débat.

Permis de construire en travaux divers :

M. Philippe DuPasquier, Conseiller communal. Ces derniers mois, la commune a été amenée à intervenir sur des chantiers conduits sans demande de permis alors que la zone ou le projet le demandait. Cette situation n'est pas propre à un village en particulier dans la commune.

La présence d'amiante dans les colles des carrelages de cuisine et de salles de bain a obligé à arrêter des travaux en cours pour protéger la santé des travailleurs sur le chantier. L'amiante présente, en très fine poussière, ne va pas s'arrêter au chantier, mais partir aux alentours. L'amiante représente un véritable problème de santé publique.

Il est important de ne pas prendre pour argent comptant tous les dires que vous pourriez entendre dans vos villages. Les situations sont trop vite déformées par le téléphone arabe.

Recommandation : dans le doute, il faut contacter la commune. Le Service de l'urbanisme et des bâtiments par son chef de service ou d'autres collaborateurs pourront vous dire ce qui est requis ou pas pour un projet. La commune essaie de trouver la meilleure solution, avec les propriétaires.

La Commune ne cherche pas à embêter les gens par plaisir. Il y a des lois, des règlements, et ils sont valables pour tous.

Pourquoi des citoyens effectuent-ils toutes les démarches et d'autres les ignorent délibérément ? Nous traitons tout le monde sur un pied d'égalité.

La Commune est aussi sensible aux demandes exprimées. Ainsi le service de l'urbanisme et des bâtiments a lancé, en début d'année, son projet de directives sur les panneaux solaires en zone ancienne localité (ZAL). Ce point a été découplé de la révision du plan d'aménagement local (PAL) pour aller plus vite. Nous n'avons pas connaissance d'une autre commune dans le canton effectuant les mêmes démarches.

Bons de réduction pour les abonnements (onde verte incluant la zone 10 et pour les AG) pour les jeunes en formation (fin école obligatoire jusqu'à 24 ans révolus)

Mme Marlène Lanthemann, Conseillère communale. Cette action, qui a été mise en place cet été, connaît un réel succès, puisque selon les informations reçues du contrôle des habitants (CDH,) 170 bons de réduction ont été délivrés jusqu'au 12 septembre 2022.

Réaménagement des Longues-Raies

Mme Marlène Lanthemann, Conseillère communale. Le Conseil communal a envoyé un communiqué de presse concernant le réaménagement des Longues-Raies en axant notamment sur le renouvellement des arbres. L'abattage des arbres étant un sujet sensible, il était important de bien informer la population du remplacement des arbres abattus, en donnant des détails sur les essences qu'il est prévu de replanter. ArcInfo a réalisé un article sur cette thématique dans son édition du samedi 10 septembre. Ces informations se trouvent également sur le site internet de la Commune.

Organisation de la sécurité publique de Milvignes

Mme Marlène Lanthemann, Conseillère communale. Le Service de la sécurité publique doit faire face à l'absence de 2 collaboratrices, une étant en congé maternité et l'autre en arrêt maladie. Comme vous le savez déjà, le responsable du service a démissionné le 1^{er} août 2022. Pour donner le temps au Conseil communal de revoir l'organisation de ce service, il s'est approché de la Ville de Neuchâtel afin d'avoir du renfort. Il a été convenu que nous bénéficierions d'un EPT à 100% supplémentaire, ceci jusqu'à fin décembre 2022. Ne soyez donc pas étonnés si vous rencontrez notre agent de sécurité public, accompagné d'un.e agent.e de sécurité publique de la Ville de Neuchâtel, issu.e du pool de la Côte (Peseux-Corcelles).

10 mesures énergétiques pour la Commune

Mme Roxane Kurowiak, Conseillère communale. Dans le cadre de la transition énergétique, la Confédération et le Conseil d'État avaient annoncé, au premier semestre 2022, des objectifs de réduction de la consommation électrique.

Depuis, le conflit russo-ukrainien s'est installé dans la durée et la crise énergétique qui en découle nous oblige à atteindre ses objectifs plus rapidement que prévu, afin d'éviter une pénurie énergétique entre janvier et mars 2023. Cette pénurie impliquerait des coupures électriques de 4h toutes les 12h, pendant au moins 1mois.

C'est pourquoi le Conseil communal a décidé de suivre les 10 mesures d'exemplarité recommandées par le Conseil d'État (CE) en matière d'économies d'énergie, tout en allant plus loin encore sur les 4 premières mesures :

1. Réduction du chauffage des bâtiments publics.

Le Conseil d'État (CE) recommande : 20°C maximum la journée dans les bâtiments administratifs et financiers, y compris les écoles.

Le CE recommande : 17°C maximum la journée dans les salles de sport et ateliers.

Le + de Milvignes : concernant les trois temples de la commune, deux d'entre eux seront baissés à 16° et les activités paroissiales et des sociétés locales, ainsi que les enterrements, auront lieu de préférence dans le temple de Colombier qui sera chauffé à 18°. Des mesures plus restrictives sont difficiles à prendre, en raison de la présence des orgues et du risque de moisissures et de dégradation en cas d'arrêt total.

2. Extinction de l'éclairage public nocturne

Le CE recommande : une extinction de l'éclairage public entre minuit et 5h au minimum, y compris celui des édifices et monuments. Durant la période critique que nous traversons, le CE autorise l'extinction des passages piétons qui ne peuvent être dissociés du réseau.

Le + de Milvignes : Le Conseil communal a décidé d'une extinction entre 23h à 6h au minimum, sous réserve d'un alignement sur nos voisins du Littoral Ouest. La mise en place de cette extinction se fera entre 6 à 8 semaines, sous réserve de la disponibilité du matériel nécessaire à sa réalisation. Le montant de cette extinction « sauvage » s'élèvera à environ CHF 21'000.- qui pourraient être pris sur les compétences financières du Conseil communal. Le terme « sauvage » s'applique aux luminaires « smart » - qui ne doivent pas être coupés du réseau, même quand ils sont éteints – et il va falloir trouver des solutions techniques pour ne pas faire souffrir cette technologie.

Rappel : l'éclairage du château de Colombier, n'est pas du ressort de la Commune, mais du Canton.

3. Extinction des enseignes et vitrines des commerces

Le CE recommande : l'extinction de l'éclairage de 22h à 7h du matin au minimum, ou à défaut à la fermeture du commerce si celui-ci ferme après 22h00.

Le + de Milvignes : Un arrêté sera pris par le Conseil communal pour exiger l'extinction des enseignes et vitrines des commerces lorsque ceux-ci sont fermés, quelle que soit l'heure de fermeture.

4. Sobriété des éclairages de Noël

Le CE recommande : la sobriété.

Le + de Milvignes : La Commune n'utilisera pas d'éclairage de Noël cet hiver. Des sapins seront installés aux centres des 3 villages et dans les cours des écoles primaires. Les écoles et associations locales seront invitées à les décorer, ainsi que les fontaines, par exemple, permettant de perpétuer tout de même un esprit de fête.

Pour information : l'étoile de VADEC à Cottendart ne sera pas allumée.

5. Extinction des équipements électroniques

Le CE recommande : l'extinction des postes de travail, écrans, imprimantes, etc. qui ne nécessitent pas un fonctionnement permanent.

Milvignes s'aligne sur cette recommandation.

6. Réduction de la consommation des transports publics

Le CE recommande : la réduction du chauffage et de la climatisation des transports publics urbains et régionaux.

Milvignes n'a pas de marge de manœuvre sur cette mesure.

7. Réduction de la consommation d'eau et diminution de la température

Le CE recommande : la réduction de la consommation d'eau (chaude et froide) et la diminution de la température des chauffe-eau à 60°C.

Milvignes s'aligne sur cette recommandation.

Rappel : sans électricité, les stations de pompage d'eau potable ne fonctionneront pas. Les réservoirs ne se rempliront donc plus. L'approvisionnement en eau potable et la défense incendie ne seront plus assurés.

8. Limitation de l'usage des installations gourmandes en énergie

Le CE recommande : la limitation de l'usage des ascenseurs, escalators, climatisations, luminaires, chauffages d'appoint, etc.

Milvignes s'aligne sur cette recommandation.

9. Réduction de la température de l'eau des piscines

Le CE recommande : la réduction de 2°C de la température de l'eau des piscines publiques.

Rappel : la température de l'eau de la piscine de CESCOLE n'est pas du ressort de la Commune, mais du syndicat intercommunal y relatif.

10. Recours au télétravail

Le CE recommande : l'optimisation des conditions de mise en œuvre du télétravail (chauffage, éclairage, déplacements, etc.).

Milvignes s'aligne sur cette recommandation.

Une communication est prévue à court terme via :

- Nêmo News
- Site internet communal
- Littoral Région
- Facebook (page officielle de Milvignes)
- Instagram

La Confédération, le Conseil d'État, le Conseil communal, les acteurs économiques et les distributeurs énergétiques réitèrent leur appel à un usage exemplaire et économe de l'énergie pour que chacune et chacun agisse au quotidien au profit de l'ensemble de la collectivité.

Il en va de la préservation de l'économie et de l'emploi, du fonctionnement des services publics et du budget des ménages.

Demande de Tamedia :

Mme Roxane Kurowiak, Conseillère communale. Un groupe de journalistes de TAMEDIA souhaite envoyer un questionnaire à l'ensemble des membres des organes législatifs suisse, pour ce faire, il demande la liste des courriels des membres du Conseil général. Les membres du Conseil général ne souhaitant pas transmettre leur adresse mail à TAMEDIA sont priés de le faire savoir.

11. Divers

M. Olivier Steiner (PLR). Demande que la lettre de M. et Mme Volpato concernant leur démarche pour l'installation de panneaux photovoltaïques en zone ZAL (cf. point 1 de la séance) soit mise sur ECHO.

La séance est levée à 21h30

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président :

Le secrétaire :

J.-M. Pessina

M. D. Etter